

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2019
COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 Janvier 2019 sous la présidence de Michel LO GIACO pour voter les subventions qui seront allouées au cours de l'exercice 2019 aux associations locales et œuvres diverses. Quelques questions diverses furent ensuite abordées.

Etai^{ent} présents :

Messieurs LO GIACO, GREGOIRE, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame MAHIEUX, Monsieur MALLARD, Mesdames PERALES, BOUCHARD, Monsieur GODART, Madame DAUSSE, Monsieur GABELLE, Madame RICOUR-ARAUJO, Monsieur LECOCQ et Monsieur VION

Etai^{ent} excusés :

Monsieur DAUDRUY - Monsieur DERUE

Madame PISA - Madame BRUYERE

Madame CORNEE-MONNIAUX ayant donné pouvoir à Madame MAHIEUX

Détail des Subventions votées pour 2019

• Ping-Pong Club d'Assevent	2.500 €
• Société de Crosse La Joyeuse	1.038 €
• Société de Gymnastique l'Avenir	2.300 €
• Gymnastique Entretien Adultes Asseventois	2.300 €
• Comité des Anciens	6.200 €
• Société de Chasse	550 €
• Association des Parents d'Elèves	2.000 €
• Association Sportive de Tennis d'Assevent	1.700 €
• OSCA	6.600 €
• Club Informatique	3.500 €
• Club Couture et tricots d'Assevent	1.000 €
• Association des Secouristes Asseventois	3.000 €
• F.N.A.C.A.	700 €
• Rayon d'Or Asseventois	1.800 €
• Société de Pétanque le Cochonnet Asseventois	970,40 €
• Danse Modern' Jazz	1.000 €
• Volley Ball Asseventois	1.400 €
• Association OCCE du Groupe Scolaire	1.100 €
• Association des Fuseaux Asseventois	650 €
• Lan Expérience	500 €
• Amicale du Personnel Communal	2.330,60 €
• Centre Communal d'Action Sociale	50.000 €
• Les Paralysés de France	190 €
• La ligue contre le Cancer	307 €
• Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	193 €
• AMF-AD	201 €
• ADAR Sambre Avesnois	201 €
• Papillons Blancs - APEI	150 €
• Restaurants du Cœur Sambre-Avesnois	620 €
• Mémoire Verrière de Boussois	250 €
• Clic du Val de Sambre	250 €

Ces montants comprennent pour certaines associations la subvention annuelle de fonctionnement augmentée du remboursement de certains frais avancés pour le compte de la Commune, ainsi que des compléments pour des financements exceptionnels.

Prime à la naissance

La Caisse d'Épargne arrête son partenariat avec les communes pour la prime aux nouveaux-nés.

Aussi, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon de 30 € offert dans un magasin de puériculture pour chaque naissance asseventoise.

Ouverture pour anticipation des crédits budgétaires pour la section d'investissement 2019

Suivant l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif d'une Collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget primitif (15.04.2019) décider par délibération d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP précédent.

Les dépenses d'investissement inscrits au BP 2018 s'élèvent à 705.815 € soit le quart 176.453 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 et propose d'ouvrir les crédits suivants :

- Chapitre 20 30.000 € rue du 158^{ème} RI
- Chapitre 21 35.000 € jeu du stade, terrain de foot, menuiseries école maternelle et mairie mobilier (bureau des adjoints)

soit un total de 65.000 €

Modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mars 2019, suite au remplacement du responsable des services techniques qui quittera son poste au 31 mars 2019.
- de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019, pour le 1^{er} qui a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe et pour le 2nd qui est proposé à la promotion interne d'avancement

Les postes libérés seront supprimés après avoir procédé au recrutement et nominations des agents dans leur nouveau grade tel que cité ci-dessus et après avis favorable du comité technique paritaire.

Séjour à la neige du 09 au 16 février 2019 - Recrutement et détermination de la rémunération du personnel d'encadrement

Ce séjour aura lieu du 9 février (soirée) au 16 février (matin) au Domaine du Fréchet, le Reposoir en Haute Savoie.

19 enfants y participeront et seront encadrés par deux animateurs diplômés du BAFA.

2 postes d'adjoint d'animation à temps complet seront créés pour le recrutement de ces animateurs.

Leur rémunération sera calculée par rapport à leur grade, échelle C1 échelon 4 soit un indice majoré de 329.

Après-midis récréatifs durant les vacances de février, avril et de la Toussaint - Recrutement et détermination de la rémunération du personnel d'encadrement

5 intervenants ponctuels maximum et 2 animateurs maximum encadreront les activités proposées pour les vacances scolaires intermédiaires sous la direction de Madame LANCKSWEIRDT.

La vacation des intervenants ponctuels sera calculée sur le grade d'un adjoint d'animation, échelle C1, échelon 1, indice majoré 326, au taux de 0,823 %.

Les deux animateurs diplômés du BAFA seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation, grade de catégorie C1 à l'échelon 4, indice majoré 329, à temps non complet à raison de 20 heures par semaine.

Demande de la mairie de FERRIERE-LA-PETITE

La Mairie de FERRIERE-LA-PETITE nous a fait parvenir une demande d'occupation de la salle des sports pour son club de volley ; leur salle des sports étant fermée pour des raisons de sécurité.

Après étude du planning, deux créneaux horaires hebdomadaires pourraient leur être attribués.

Le Conseil Municipal accepte de prêter la salle des sports au club de volley de FERRIERE-LA-PETITE pour ces deux créneaux horaires. En contrepartie, la participation est identique à celle réclamée aux écoles d'ELESMES et de MAIRIEUX.

Convention de partenariat avec le CCAS de FERRIERE-LA-GRANDE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que certaines familles asseventaises en grande difficulté bénéficient d'un suivi approfondi par le biais du C.C.A.S. de FERRIERE-LA-GRANDE, dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque.

Lors de permanences régulières en Mairie d'ASSEVENT, ces familles bénéficiaires du RSA, ont la possibilité d'être reçues par une personne référente du C.C.A.S. de FERRIERE-LA-GRANDE, et être ainsi aidées dans leurs démarches administratives.

Le C.C.A.S. de FERRIERE-LA-GRANDE, représenté par Monsieur Philippe DRONSART, a fait parvenir une convention de partenariat. Aussi, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec le C.C.A.S. de FERRIERE-LA-GRANDE.

Soutien à la résolution du 101^{ème} congrès de l'AMF (Association des maires de France)

Le conseil municipal d'ASSEVENT décide d'adopter la délibération proposée par l'AMF en vue de soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Affiliation de la régie personnalisée de l'abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.